

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Bourg-en-Bresse, le 20 février 2025

UN PARTENARIAT POUR RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS DES DÉTENUS

Le 19 février 2025, la Caf de l'Ain, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et le Centre Pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ont signé une convention visant à améliorer l'accès aux droits sociaux des personnes en situation de détention.

Ce partenariat, fruit de trois années de travail collaboratif, permettra d'accompagner les détenus et leurs familles afin d'éviter les ruptures de prestations et de faciliter les démarches administratives avant et après la sortie de détention. Dans les prochains mois, des permanences de la Caf seront mises en place au sein de l'établissement.

Et dans un premier temps, le personnel pénitentiaire sera sensibilisé à ces enjeux pour mieux repérer les besoins des détenus. Ensuite, un accompagnement spécifique sera proposé aux personnes incarcérées, notamment un point sur leurs droits un mois avant leur sortie et un rendez-vous dédié à la Caf.

Avec cette convention, ces trois acteurs renforcent leur engagement dans la non-rupture de droits et pour une réinsertion plus sereine des détenus en garantissant une continuité de leurs droits sociaux.



M. Guidi, chef d'établissement du Centre pénitentiaire, M. Lepage directeur de la Caf de l'Ain, M. Bellahcene, directeur fonctionnel du SPIP

La Caf de l'Ain est également engagée auprès des familles en soutenant financièrement le Relais Enfants Parents de l'Ain. Cette association aide au maintien des liens entre les enfants et leur parent incarcéré. L'objectif est d'accompagner les détenus dans leur rôle parental notamment en favorisant le dialogue lors des visites, et proposant des groupes de parole.